



# INTERGROS VOUS INFORME

SPÉCIAL PME

SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI

Suivez-nous !   

MAI 2019

## Intergros évolue et continue de vous accompagner

La loi du 5 septembre 2018 dite 'Avenir professionnel' ne modifie pas seulement les dispositifs et les modalités de financement de la formation et de l'apprentissage : elle réforme en profondeur la gouvernance. Au 1er avril 2019, 11 Opérateurs de compétences (OPCO) ont été agréés par le ministère du Travail, dont  **votre nouvel OPCO : l'OPCO des Services**. Intergros fait désormais partie de ce nouvel OPCO et continuera donc d'accompagner les entreprises et les salariés du commerce de gros BtoB et de financer leurs formations.

[En savoir +](#)

## 6 points à retenir de la réforme en 2 minutes chrono !



### Participez à nos réunions #laRéforme&vous



Après la parution des décrets d'application de la loi 'Avenir professionnel', c'est le moment de faire le point sur les changements à apporter dans les pratiques des entreprises. Intergros organise  **jusqu'au 18 juin 2019**  de nombreuses réunions d'information animées par ses experts formation, partout en région.

**Au programme** : ce qui change pour votre entreprise (dispositifs, apprentissage, contributions...) mais aussi ce qui ne change pas (accompagnement personnalisé par nos conseillers, offre de service +...)

[Inscrivez-vous !](#)

**+27%**

contributions versées en ligne

**+40%**

versements volontaires en ligne

## Découvrez le rapport d'activité d'Intergros



Rédaction des contenus : Cabinet Boumendil & Consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.